

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC ST-JEAN OUEST

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME DE LORETTE

Session ordinaire du 10 Janvier 2022

Session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette, tenue le 10 janvier 2022 à 19h00 à la salle du conseil (ouvert au public). Les conseillers suivants :

Sont présents : M. Raphael Langevin
M. Jean-Marie Garneau
Mme Édith Lalancette
M. André Côté
Mme Marlène Laliberté (Zoom)
Mme Mélissa de Launière
Mme Rita de Launière

Sont absents :

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse Mme Rita de Launière. M. Serge Hudon, le directeur général greffier assiste à la rencontre à titre de greffier.

Mot de bienvenue

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Déclaration des conflits d'intérêts

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 6 décembre 2021

1. Comptabilité

- 1.1 Ratification des comptes
- 1.2 Comptes à payer de novembre 2021
- 1.3 Salaire des employés municipaux

2. Chalet du 49ieme

- 2.1 Responsabilité sur la gestion du chalet du 49ieme
- 2.2 Installation et essaie de l'amplificateur de signal cellulaire
- 2.3 Forum de discussion avec MRC cotisation des motoneigistes

3. Entente de gré à gré homme de maintenance

- 3.1 Sécurité déneigement conciergerie
- 3.2 Taux horaire et entretien sur appel

4. Changement de signataire au poste de directeur général greffier

5. Programme triennal d'immobilisation

6. Date d'adoption du budget et PTI

7. Formation directeur général

8. Déclaration des intérêts pécuniaires

9. Vocation du logement de la municipalité

10. Portail la marche sur la pointe des pieds

11. Achat caméra pour écran du directeur général

12. Ascenseur du logement de la municipalité

13. Demande du PGR pour des espaces stationnement Van Life secteur des écluses

14. Couts des travaux subventionnés et dépassements

15. Inspecteur /coordonnateur désigné par résolution

16. Résolution abat poussière

17. Affaires nouvelles

18. Période de questions

19. Levée de l'assemblée

Résolution 4654-01-10 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Edith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que l'ordre du jour soit adopté tel que mentionné et que le sujet Affaires nouvelles demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Déclaration des conflits d'intérêts

Nous avons un conflit d'intérêt dans le point 9 concernant la location du logement municipal situé au 24 rue principal Notre Dame de Lorette, il est demandé à M. Serge Hudon de se retirer de la discussion.

Résolution 4655-01-10 Adoption du procès-verbal de la session du 6 décembre 2021.

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal présents à cette session confirment avoir reçu le 10 janvier 2022, la copie du procès-verbal du 6 décembre 2021.

ATTENDU QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette adopte le procès-verbal du 6 décembre tel que rédigé.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Edith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Comptabilité

Résolution 4656-01-10 Ratification des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Marie Garneau
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la liste des comptes à payer du mois de décembre 2021 au montant de \$16726.12 et que la liste des salaires nets de \$10752.03 soient acceptées telles que rédigées.

Chalet du 49ieme

Résolution 4657-01-10

ATTENDU QUE la gestion du chalet doit être assumé entièrement par le comité de développement économique et que la municipalité ne doit pas s'ingérer dans une quelconque partie de la gestion.

ATTENDU QUE la municipalité mettra à l'essai l'installation d'un amplificateur de signal cellulaire

ATTENDU QUE le directeur général proposera un forum de discussion aux directeur généraux concernant une proposition de cotisation aux motoneigistes pour les services des relais de motoneige.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Rita de Launière ET APPUYÉ UNANIMEMENT

Entente de gré à gré

Résolution 4658-01-10

ATTENDU QUE à la suite du départ de l'employé de la maintenance le directeur général a fait une entente de gré à gré avec M. Gilles Claveau dans l'urgence de déneiger et donner accès à toutes les portes de sorties d'urgence des bâtisses de la municipalité. Que ce dernier serait sur appel pour les services qui demandent une

intervention immédiate. Que le taux horaire est de \$20.00 l'heure et que les appels nécessitant un déplacement seront payés sur la base d'appel de service payé une heure au départ.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Raphaël Langevin APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Résolution 4659-01-10

ATTENDU QUE le directeur général a été assermenté par la mairesse et qu'il a été autorisé à procéder au changement de signataire à la caisse populaire

IL EST PROPOSÉ PAR M. Raphaël Langevin APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Résolution 4660-01-10

Budget et PTI

ATTENDU QUE le programme triennal d'immobilisation et le budget seront adoptés en séance extraordinaire le 20 janvier 2022

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Marie Garneau APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Formation du directeur général.

Le directeur général mentionne qu'il aura besoin d'une formation sur le programme de gestion PG Mégagest et que des sommes pour la formation sont prévus au budget.

Déclarations des intérêts pécuniaires

Les membres du conseil ont remis leurs déclarations signées.

Résolution 4661-01-10

Vocation du logement de la municipalité

ATTENDU QUE un bail à intervenir entre la municipalité et M. Serge Hudon pour le logement municipal du 24 rue principal est déterminé à \$575.00 par mois chauffé et éclairé.

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Côté APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Résolution 4662-01-10

Portail la marche sur la pointe des pieds

ENTENDU QUE la municipalité fera un don de \$100.00 à l'organisme

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Rita Delaunière APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Achat Web Cam

La municipalité procèdera à l'achat d'une caméra Web et d'écouteurs pour le bureau du directeur général.

Résolution 4663-01-10

Ascenseur du 24 rue principale

ATTENDU QUE la municipalité désire se départir de l'ascenseur

ATTENDU QUE le directeur général inscrira le dit ascenseur en vente par encan, et ce, par le biais du service de disposition des biens du gouvernement du Québec.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Marie Garneau
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Stationnements Van Life dans le secteur des écluses

La municipalité accepte de mettre à la disposition du parc des grandes rivières deux espaces de stationnement dans le secteur des écluses.

Refuge Animal

Après analyse des tenants et aboutissants, la municipalité opte de poursuivre avec les services du refuge animal et n'adhère pas au programme gestipattes

Période de questions

Mlle Mélissa de Launière demande si les buts de hockey remis et appartenant à la ville sont à vendre. Les élus préfèrent garder ces équipements

Résolution 4664-10-01

Levée de l'assemblée

Il EST PROPOSÉ PAR Mme Edith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la rencontre soit levée à vingt et une heure dix-neuf (21h30).

Rita de Launière
Mairesse

Serge Hudon
Directeur général greffier